



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : CULTURE 1

**OBJET : PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION
CULTURE EN MONTAGNE.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Dans le cadre de la politique culturelle briançonnaise, la ville de Briançon a formalisé, en janvier 2010, un partenariat annuel avec l'Association Culture en Montagne.

L'association Culture en Montagne, issue de l'orchestre de chambre des Hautes-Alpes a été créée, par la volonté de musiciens professionnels haut-alpins. Elle a pour vocation de présenter une saison de concerts à Briançon.

Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- favoriser les échanges et les rencontres dans le domaine de la diffusion et de la création ;
- dynamiser le rayonnement de l'orchestre ;
- diversifier la vie culturelle briançonnaise ;
- contribuer à démocratiser l'acte culturel ;
- élargir et renouveler les publics.

Le partenariat se concrétise :

- Par la mise en place d'un concert mensuel à Briançon, dans la salle du Vieux Colombier de janvier à juin et de septembre à décembre 2013.
- Par le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association.

Il est à noter que les concerts des mois de janvier à mars 2013 auront lieu au casino Barrière.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement du partenariat avec l'association Culture en Montagne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard Fournier


TRANSMIS LE 07 NOV. 2012
PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012
NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012

CONVENTION
Partenariat avec l'Association Culture en Montagne



Entre les soussignés :

L'association loi 1901, Culture en Montagne,
Représentée par sa présidente Françoise ADER,
Domiciliée chez J.C. Keck, Le Freyssinet 05220 Le Monétier-les-Bains,

D'une part,

ET

La Ville de Briançon,
Représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM,

D'autre part,

ARTICLE 1 : Obligations de Culture en Montagne

Sauf en cas de force majeure, les Concerts Briançonnais, s'engagent à assurer un concert mensuel à Briançon, dans la salle du Vieux Colombier de janvier à juin et de septembre à décembre 2013. Culture en Montagne assure le cachet des artistes y compris les charges afférentes. Culture en montagne prend à sa charge les repas et le transport des artistes. Ils se chargent de la communication générale de l'événement (presse et radio).

Si nécessaire pour la communication locale de l'événement, Culture en Montagne fournira comme éléments de promotion à la ville : photographies, affiches et dossiers de presse sur demande.

Culture en Montagne se charge de la billetterie pour l'ensemble des concerts. L'association s'engage à respecter la capacité d'accueil maximale de la salle soit 130 chaises. Pour des raisons de sécurité, il est IMPERATIF de respecter cette capacité maximum. En cas de dépassement, la responsabilité personnelle du bénéficiaire sera engagée.

ARTICLE 2 : Obligations de la Ville de Briançon

La Ville de Briançon s'engage à mettre à disposition gratuitement et en ordre de marche la salle du Vieux Colombier, lieu choisi d'un commun accord : installation des chaises le vendredi après-midi et désinstallation du lieu dès le lundi matin. Elle mettra les lieux à disposition la veille du concert. Par conventionnement, les repas des artistes et le logement (1 nuit) des artistes extérieurs au département sont pris en charge par l'office de tourisme de Briançon.

Une communication locale sera réalisée par le biais de l'Altimag via l'Office du Tourisme.

ARTICLE 3: Enregistrement et diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

ARTICLE 4 : Assurances

L'association Culture en Montagne est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant aux artistes la composant.

La ville de Briançon déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du lieu de représentation.

ARTICLE 5 : Droits

Culture en Montagne fera son affaire des déclarations relatives aux droits des auteurs et compositeurs et droits voisins. Le montant des droits est à la charge de Culture en Montagne.

ARTICLE 6 – Dispositions financières

La ville de Briançon versera à l'association Culture en montagne en contrepartie des obligations définies par la présente convention, une subvention de 8.000 Euros. Un premier versement de 6.000 Euros aura lieu mi février 2013, le solde fin septembre 2013.

Fait en quatre exemplaires à Briançon, le

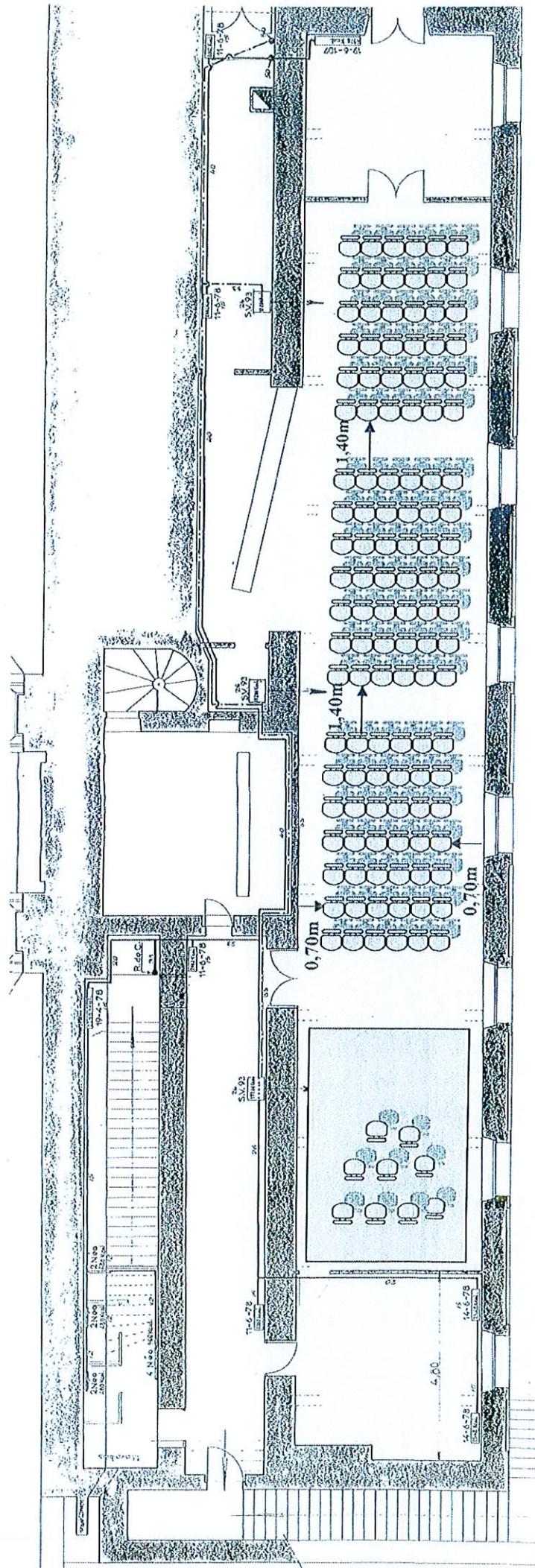
Pour Culture en Montagne
La Présidente

Pour la Ville de Briançon
Le Maire

Françoise ADER

Gérard FROMM

Salle du Vieux Colombier
 Installation version concert ou conférence



10 personnes sur scène
 120 personnes pour le public
TOTAL 130 personnes

Briouage, le 22 OCT. 2012
 L'Adjoint à la Sécurité

[Signature]
 Françoise Dufoir